

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Léa GUILLET, Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	25

ABSENTS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Danielle RICHARD

DCM n°207/2023 - 1.1.9	Aménagement de liaisons douces (La Haute Harie / rue d'Ancenis et plan d'eau de La Fontaine aux Merles / La Coire) et aménagement de voirie (La Corne de Cerf) - marché public de travaux - attribution
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de VALLONS-DE-L'ERDRE a confié au cabinet BOURGOIS de BETTON (35) des missions de maîtrise d'œuvre pour les trois projets suivants :

- aménagement de la liaison douce 01 (Haute Harie / rue d'Ancenis),
- aménagement de la liaison douce 03 (plan d'eau de la Fontaine aux Merles / La Coire),
- réfection de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf.

Pour rappel, les estimations financières établies par le maître d'œuvre au stade PRO (études de projet) sont les suivantes :

Projet	À la charge de la commune	À la charge du Département de Loire-Atlantique
Aménagement de la liaison douce 01	177 579,68 euros HT, soit 213 095,62 euros TTC	
Aménagement de la liaison douce 03	216 013,88 euros HT, soit 259 216,66 euros TTC	
Réfection de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf	121 800,53 euros HT, soit 146 160,63 euros TTC	51 100,00 euros HT, soit 61 320,00 euros TTC
TOTAL estimations PRO	566 494,09 euros HT, soit 679 792,91 euros TTC	

Pour rappel, ce marché public de travaux n'est pas alloti considérant qu'un allotissement risquait de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations relevant très majoritairement de la catégorie de travaux « voirie et réseaux divers » (VRD).

Par ailleurs, les variantes n'ont pas été autorisées afin d'éviter d'être confronté à des propositions techniques trop hétérogènes et aucune Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) n'était nécessaire à prévoir.

La commune a lancé pour ce marché public de travaux une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique avec une date limite de remise des offres fixée au 29 septembre 2023. Quatre offres ont été déposées à cette date. L'analyse des offres, transmise aux élus le 11 octobre 2023, a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 13 octobre 2023. Celle-ci a émis un avis favorable pour la validation du classement des offres proposé par le rapport d'analyse.

En application de ce classement, l'offre la mieux disante est la suivante :

Entreprise attributaire	Prestation	Montant de l'offre (HT)	Montant de l'offre (TTC)
Société PIGEON TP Loire Anjou - agence d'ANCENIS-SAINT- GÉREON	Aménagement de liaisons douces et aménagement de voirie	426 930,23 euros	512 316,27 euros

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 121/2023 en date du 23 mai 2023 portant approbation du projet d'aménagement de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf au stade PRO (études de projet),

Vu la délibération numéro 122/2023 en date du 23 mai 2023 portant approbation du projet de création des liaisons douces 01 (Haute Harie / rue d'Ancenis) et 03 (Plan d'eau de la Fontaine aux Merles / La Coire) au stade PRO (études de projet),

Vu la délibération numéro 154/2023 en date du 17 juillet 2023 portant lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux pour l'aménagement des liaisons douces 01 et 03 et l'aménagement de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 13 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 13 octobre 2023 ;
- **RETIENT** le classement des offres tel que présenté dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché à la société PIGEON TP Loire Anjou - agence d'ANCENIS-SAINT-GÉREON - pour son offre correspondant à l'aménagement des liaisons douces 01 et 03 et à l'aménagement de la voie au lieu-dit La Corne de Cerf pour un montant total de 426 930,23 euros HT, soit 512 316,27 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ce marché public de travaux sont inscrits sur les comptes 2315-1010 et 2315-4100 du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
ID : 044-200078079-20231017-DCM_207_2023-DE

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Marie-Danielle RICHARD**

